

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>Nombre de conseillers</b> <b>En exercice : 12</b> <b>Présents : 11</b> <b>Procuration : 0</b> <b>Votants : 11</b> <b>Pour : 11</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b>	<b>L'an deux mille vingt-cinq, le 19 février</b> <b>Le Conseil Municipal de Montriond (Haute-Savoie), dûment convoqué.</b> <b>Réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean Claude DENNE (Maire)</b> <b>Secrétaire de séance : Mme SIBIL Christine</b> <b>Date de convocation : 14 février 2025</b>
<b>Réf : 25/18</b>  <b>Objet : Acquisition parcelles – BOITON Marie-Pierre et Marielle – ASA MAISON NEUVE – piste forestière</b>	<b>Présents :</b> M. DENNE Jean – Claude - Mme SIBIL Christine - Mme TAVERNIER Marie -Laure -- M. MUFFAT Michel-- M. DUCHEMIN Vincent- -M. GAILLARD Guy - QUOEX Valérie - M. BRAIZE Richard M. ROSSET André - MICHAUD Carole – MICHAUD Sonia  <b>Procuration :</b> néant <b>Absents ou excusés :</b> MCQUADE Alisha

Dans le cadre de la création de l'ASA « Association Syndicale Autorisée » et la réalisation d'une piste forestière dénommée « Maison Neuve » Monsieur André ROSSET propose au conseil municipal que la commune se porte acquéreur des parcelles situées sur ce massif et dont les propriétaires souhaitent les vendre.

Il indique que le prix d'acquisition de ces parcelles situées en zone « N » du PLUI-h, est fixé à 0,50€/m<sup>2</sup> conformément à la délibération du Conseil Municipal du 12 février 2024.

Dans ce cadre, la commune se porte acquéreur des parcelles, ci-dessous désignées pour une surface totale de 9163m<sup>2</sup>, appartenant à Mesdames BOITON Marie-Pierre et Marielle.

Section et numéro	Lieu-dit	Surface	Montant
B N° 1208	Bois du Covagny	705 m <sup>2</sup>	352,50€
B N° 1241	Les Félires	727 m <sup>2</sup>	363,50€
B N° 1336	Les Félires	589 m <sup>2</sup>	294,50€
B N° 1628	Les Bois sur les Crots	5138 m <sup>2</sup>	2569,00€
B N° 1892	Les Bois de Zauley	244 m <sup>2</sup>	122,00€
B N° 1743	Zauley Ouest	790 m <sup>2</sup>	395,00€
B N° 1744	Zauley Ouest	670 m <sup>2</sup>	335,00€
B N° 1745	Zauley Ouest	300 m <sup>2</sup>	150,00 €
		<b>9163 m<sup>2</sup></b>	<b>4 581,50€</b>

Il précise que le montant de cette acquisition se monte à :  
 9163m<sup>2</sup> X 0,50€ = **4 581,50 €.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

\* **ACCEPTE** l'acquisition par la commune des parcelles ci-dessus désignées pour une surface 9163m<sup>2</sup>.

\* **PREND ACTE** que le prix d'achat sera de 9163m<sup>2</sup> X 0.50 € = **4 581,50 €**, les frais de notaire étant à la charge de la commune.

\* **CHARGE** monsieur le maire de signer tous les actes relatifs à la présente délibération.

Le secrétaire de séance,  
SIBIL Christine



Le Maire,  
Jean-Claude DENNE

